



# **RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE SENIORS MASCULINS ET FÉMININS SAISON 2021/2022**

## GENERALITES

### ARTICLE 1

- 1.1 Toutes les compétitions organisées par la Ligue de Normandie sont soumises aux règlements généraux fédéraux.
- 1.2 L'organisation et le contrôle de toutes les compétitions appartiennent au Bureau Directeur, au Conseil d'Administration de la Ligue et à ses différentes Commissions. Des délégations de pouvoirs peuvent être données aux Comités départementaux pour les compétitions de niveau départemental.
- 1.3 Le calendrier des différentes Poules est établi de manière à respecter dans la mesure du possible, les dates libres en vue du déroulement de la Coupe de Normandie, des stages et autres organisations et manifestations se déroulant sur le territoire de la Ligue.

## CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « PRE-NATIONALE » MASCULINS

### ARTICLE 2

- 2.1 Le Championnat de Normandie « PRE-NATIONALE » comporte une Poule unique de treize clubs. **Limitation à six équipes réserves.**
- 2.2 A l'issue de la saison en cours, si le nombre d'équipes réserves devient supérieur à **6 équipes**, la ou les équipes réserves, les moins bien classées de la saison en cours, seront reléguées en Excellence Régionale.

### ARTICLE 3

- 3.1 A l'issue des matches « Aller et Retour » **le premier de la Poule est proclamé « CHAMPION DE NORMANDIE » et accède en Nationale 3.** S'il s'agit d'une équipe réserve d'un club évoluant en D1, D2 ou N1, cette équipe peut accéder en N3 en tant que « Champion de Normandie ». **Cependant cette équipe ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de QUATRE (4) joueurs âgés de plus de 22 ans (voir règlements généraux annuaire FFHB).**

**Sanction** : non accession en championnat National.

⇒ S'il s'agit d'une Equipe réserve d'un Club évoluant déjà en en N3 Masculins la montée sera proposée au Club suivant du classement (en conformité avec le règlement FFHB).

Les descentes qui concernent **trois clubs au moins** de la Poule de « Pré-Nationale Masculins » sont déterminées en tenant compte de la situation créée en fin de saison par les résultats des clubs Normands en Nationale 3 comme indiqué sur le tableau des montées/descentes

## ARTICLE 4 - Référence Article correspondant FFHB

**108.2.3** : L'équipe réserve des Clubs de D1, D2, N1 Masculins, participant à un Championnat de Pré-Nationale, peut accéder aux Championnats de France Nationale 3 Masculins.  
En cas de participation d'une équipe réserve dans les Championnats Nationaux Masculins, **une division** doit séparer cette équipe réserve de l'équipe première.

## ARTICLE 5

La Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.) est chargée de régler les montées et les descentes aux différents échelons suivant les grilles des montées et descentes.

# **CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « NATIONALE 3 ET PRE-NATIONALE » FEMININES**

## ARTICLE 6

Le Championnat de Normandie « Nationale 3 et Pré-Nationale » se déroule en 2 phases, avec deux Poules de 9 équipes. **Limitation à six équipes réserves. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club évoluant dans le championnat « Nationale 3 et Pré-Nationale ».**

### 6.1

- 1<sup>ère</sup> Phase : Brassage Nationale 3
- 2<sup>ème</sup> Phase : Nationale 3 et Pré-Nationale

A l'issue des matches de la première Phase appelée « Brassage Nationale 3 » se déroulant sur 18 dates « aller/retour », **les Clubs terminant de la première à la quatrième place sur chacune des deux Poules et le meilleur 5<sup>ème</sup> sont qualifiés pour disputer la seconde phase appelée « NATIONALE 3 » qui se disputera sur 9 dates** « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase.

A l'issue des matches de la première Phase appelée « Brassage Nationale 3 » se déroulant sur 18 dates « aller/retour », **les Clubs terminant de la 6<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place sur chacune des deux Poules et le moins bon 5<sup>ème</sup> disputeront la seconde Phase appelée « PRE-NATIONALE » qui se disputera sur 9 dates** « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase.

A l'issue des matches de la 2<sup>ème</sup> Phase appelée « Nationale 3 » se déroulant sur 9 dates « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase, **l'équipe qui termine à la première place est sacrée championne de Normandie « Nationale 3 » et accède en Nationale 2.** Les autres équipes sont maintenues en Poule de brassage Nationale 3 la saison suivante.

S'il s'agit d'une équipe réserve d'un club évoluant en D1, D2 ou N1 Féminine, elle peut accéder en Nationale 2. **Cependant cette équipe ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de QUATRE (4) joueuses âgées de plus de 22 ans (voir règlements généraux annuaire FFHB).**

**Sanction** : non accession en championnat National

A l'issue des matches de la 2<sup>ème</sup> Phase appelée « Pré-Nationale » se déroulant sur 9 dates « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase, **l'équipe qui termine à la première place est sacrée championne de Normandie « Pré-Nationale ».**

Les descentes, qui concernent au moins les **trois équipes les moins bien classées** de la Poule de « Pré-Nationale », sont déterminées en fonction des résultats des clubs Normands évoluant en Nationale 2 comme indiqué sur le tableau des montées/descentes.

## ARTICLE 7

La Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.) est chargée de régler les montées et les descentes aux différents échelons suivant les grilles des montées et descentes.

## **CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « EXCELLENCE REGIONALE » MASCULINS**

### **ARTICLE 8**

**8.1** Le Championnat de Normandie « Excellence Régionale Masculins » comporte deux Poules de treize clubs.

**8.2** A l'issue des matchs « Aller et Retour » **et dans l'éventualité d'aucune descente de Nationale 3, les deux équipes terminant à la première place des Poule A et B et le meilleur 2<sup>ème</sup> du Championnat « Excellence Régionale Masculins », en situation d'accéder, sont assurées d'accéder en « Pré-Nationale » après validation de la C.M.C.D. (pour les autres hypothèses voir la grille montées/descentes).**

Les deux équipes terminant à la première place de chaque Poule se rencontreront lors des finalités du championnat de Normandie « Excellence Régionale » pour l'attribution du titre de Champion de Normandie « Excellence Régionale Masculins ».

**8.3** Dans l'ordre du classement, une équipe de chaque Poule étant en situation d'accéder en Pré-Nationale disputera un match de barrage du Championnat de Normandie « Excellence Régionale » pour une éventuelle accession en Pré-Nationale.

**8.4** Dans l'éventualité d'aucune descente de Nationale 3, les clubs classés aux trois dernières places de chaque Poule et le moins bon 10<sup>ème</sup> sont concernés par la relégation en Honneur Régional, sauf application de l'article 13 de ce règlement (**pour les autres hypothèses voir la grille montées/descentes**).

## **CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « EXCELLENCE REGIONALE » FEMININES**

### **ARTICLE 9**

**9.1** Le Championnat de Normandie « Excellence Régionale » se déroule en 2 phases, avec trois Poules de 7 équipes et une Poule de 6 équipes. **Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club évoluant dans le championnat « Excellence Régionale »**

1<sup>ère</sup> Phase : Brassage Excellence Régionale sur 4 Poules.

2<sup>ème</sup> phase : Play-offs Excellence régionale sur 2 Poules de 6 équipes et Play-Downs Excellence régionale sur 1 Poule de 7 et 1 Poule de 8 équipes.

**9.2** A l'issue des matchs de la première phase appelée « Excellence Régionale » se déroulant sur 14 dates « aller/retour » Poule de 7 équipes et 10 dates « aller/retour » Poules de 6 équipes, **les Clubs terminant de la première à la troisième place sur chacune des quatre Poules sont qualifiés pour disputer la seconde phase appelée « Play-offs Excellence Régionale » sur deux Poules de 6 équipes pour l'accession en « Nationale 3 - Pré-Nationale » qui se disputera sur 10 dates « aller/retour ».**

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase « Play-offs Excellence régionale » **les deux équipes terminant à la première place des Poules A et B en situation d'accéder, sont assurées d'accéder en « Nationale 3 - Pré-Nationale », après validation de la C.M.C.D. Régionale.**

**En fonction des descentes des équipes Normandes évoluant en Nationale 2, un match de barrage peut être organisé entre les équipes terminant à la 2<sup>ème</sup> place des Poules A et B de la 2<sup>ème</sup> Phase « play-offs Excellence régionale », en situation d'accéder en « Nationale 3 - Pré-Nationale », sous condition de respecter les conditions de la CMCD régionale.**

**9.3** A l'issue des matchs de la première phase appelée « Excellence Régionale » se déroulant sur 14 dates « aller/retour » Poule de 7 équipes et 10 dates « aller/retour » Poules de 6 équipes, **les clubs terminant de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place sur chacune des trois Poules de 6 équipes et les clubs terminant de la 4<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place sur la Poule de 7 équipes disputeront la seconde phase appelée « Play-Downs Excellence régionale » qui se disputera sur 7 dates « aller retour » avec prise en compte des résultats de la première Phase pour la Poule de 7 équipes et 10 dates « aller/retour » pour la Poule de 6 équipes.**

Les 2 clubs terminant à la 1<sup>ère</sup> place des Poules A et B sur la 2<sup>ème</sup> phase « Play-Downs Excellence régionale » disputeront la finale du championnat de Normandie Honneur Régional et resteront en Excellence régionale la saison suivante.

**9.4 Dans l'éventualité d'aucune descente de Nationale 2**, les clubs classés aux trois dernières places de chaque Poule et le 4<sup>ème</sup> de la Poule de 7 équipes de **la seconde phase appelée « Play-Downs Excellence régionale »** sont concernés par la relégation en 1<sup>ère</sup> division départementale, sauf application de l'article 13 de ce règlement (**pour les autres hypothèses voir la grille montées/descentes**).

## **CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « HONNEUR REGIONAL » MASCULINS**

### **ARTICLE 10**

**10.1** Le Championnat de Normandie « Honneur Régional Masculins » comporte **quatre Poules de 12 équipes**.

**10.2** A l'issue des matchs « Aller et retour » **et dans l'éventualité d'aucune descente de Nationale 3**, les quatre équipes terminant à la première place de chaque Poule et le meilleur 2<sup>ème</sup>, étant en situation d'accéder, **montent en « Excellence Régionale » après validation de la C.M.C.D. (pour les autres hypothèses voir la grille montées/descentes)**.

Les quatre équipes terminant à la première place de chaque Poule se rencontreront lors des finalités du Championnat Honneur Régional **sous la forme d'un tournoi à 4, (1/2 finales et Finale)** pour l'attribution du titre de Champion de Normandie « Honneur Régional Masculins ».

**10.3** Dans l'ordre du classement, une équipe de chaque Poule étant en situation d'accéder en Excellence Régionale disputera les barrages du « Championnat Honneur Régional Masculins » sous la forme d'un tournoi à quatre afin d'effectuer un **classement de 5 à 8 qui servira à la C.O.C pour une éventuelle accession en « Excellence Régionale » si besoin**.

Attribution des points lors du tournoi :

Vainqueur de la rencontre : 4 points

Vainqueur de la rencontre sur tirs au but : 3 point

Perdant de la rencontre sur tirs au but : 2 points

Perdant de la rencontre : 1 point

**10.4 Dans l'éventualité d'aucune descente de Nationale 3**, les clubs classés aux deux dernières places de chaque Poule et le moins bon 10<sup>ème</sup> de chaque Poule sont concernés par la relégation en 1<sup>ère</sup> division départementale, sauf application de l'article 13 de ce règlement (**pour les autres hypothèses voir la grille montées/descentes**).

## **ACCESSION EN CHAMPIONNAT « HONNEUR REGIONAL » MASCULINS**

### **ARTICLE 11**

Les cinq équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> place de leur Championnat « Excellence Départementale » respectif (**Championnat comportant au moins six clubs**) et répondant aux obligations sportives, techniques, arbitrages et financières accèdent en « Honneur Régional ».

## **ACCESSION EN CHAMPIONNAT « EXCELLENCE REGIONALE » FEMININES**

### **ARTICLE 12**

Les cinq équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> place de leur Championnat « Excellence Départementale » respectif (**Championnat comportant au moins six clubs**) et répondant aux obligations sportives, techniques, arbitrages et financières accèdent en « Excellence Régionale ».

## **REPECHAGE**

### **ARTICLE 13**

**13.1** La C.O.C **examine à titre exceptionnel**, sur dossier, le ou les cas de places vacantes à pourvoir suivant la « Grille des Montées et Descentes ».

**13.2** Les clubs qui souhaitent être repêchés **doivent impérativement transmettre un dossier par mail avant le 31 mai 2021 à l'adresse suivante : 5900000.coc@ffhandball.net**

**13.3** Le dossier ne sera étudié par la C.O.C **que si le club est en règle avec les obligations arbitrages, techniques, sportives et financières, au jour de l'examen**.

**13.4** Concernant le championnat « **Honneur Régional Masculins** », les critères retenus par la COC après application de la grille Montées / Descentes en cas de place(s) vacante(s) seront les suivants :

1. Maintien d'un ou des 10<sup>èmes</sup> de chaque Poule (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.
2. Accession des 3<sup>èmes</sup> de Comité.
3. Si refus d'accession des 3<sup>èmes</sup>, maintien d'un ou des 11<sup>èmes</sup> de chaque Poule (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.

**13.5** Concernant le championnat « **Excellence Régionale Féminines** », les critères retenus par la COC après application de la grille Montées / Descentes en cas de place(s) vacante(s) seront les suivants :

1. Maintien d'un 4<sup>ème</sup> de la seconde phase « Play-Downs Excellence régionale » des Poules **A** et **B** (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.
2. Accession des 2<sup>èmes</sup> de Comité.
3. Si refus d'accession des 2<sup>èmes</sup>, maintien d'un ou des 5<sup>èmes</sup> de la seconde phase « Play-Downs Excellence régionale » des Poules **A** et **B** (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.

**LES GRILLES DES MONTEES ET DESCENTES SERONT COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT**

**Fabrice MAHIEU**  
**Président de la C.O.C**

